



Le Petit Saint-Montais

Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 123

Printemps 2026

Fête du village

26, 27, 28, 29 juin

À l'heure où les écrans semblent parfois rétrécir notre horizon, il suffit de franchir le seuil de notre salle des fêtes pour se rappeler une vérité essentielle : notre village ne tient pas debout par ses murs, mais par les bras de ceux qui l'animent.

On les croise souvent en train de s'activer avant, pendant et après chaque événement prévu. Ce sont nos bénévoles.

Dans notre petit coin du Gers, l'engagement n'est pas un vain mot. C'est le carburant d'une machine qui refuse de s'enrayer.

Pourquoi font-ils cela ?

Certains diront que c'est le sens du devoir. D'autres, plus justement, y voient le plaisir de la transmission. Car au-delà du service rendu, le bénévolat est le plus puissant des remèdes à la solitude. C'est ce qui transforme un simple "voisin" en un "compagnon de route".

Nous tenions, dans cette édition de début d'année, à rendre hommage à tous les bénévoles du Foyer Rural.

À vous qui ne comptez ni vos heures, ni votre énergie, et qui faites de notre commune bien plus qu'un point sur une carte : un village vibrant et solidaire.

Vous pourrez lire les comptes rendus des assemblées générales des diverses associations dans ce numéro et prendre connaissance de tout le travail effectué durant l'année.

Le Gers est réputé pour sa gastronomie et ses paysages, mais sa véritable richesse, c'est cette générosité chevillée au corps. Alors, à tous nos bénévoles : merci de faire battre le cœur du village si fort.

Ne baissons pas les bras et continuons dans cet état d'esprit!

Carte du foyer : en vente jusqu'au 1er avril à la mairie au prix de 5€ par personne

Don : si vous avez des draps en grosse toile à donner, merci de les déposer à la maison des associations

Fête des fleurs : le char est arrivé. Cette année ce sera La Corne d'Abondance

Fête du vin : retrouvez programme et organisation à l'intérieur de ce numéro

Mail : si vous souhaitez recevoir les informations du foyer, merci de nous adresser votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

Recette : pour les prochains numéros, nous souhaiterions communiquer des recettes, celles que vous préférez, celles transmises de génération en génération, celles que vous auriez envie de transmettre, n'hésitez pas à nous en faire part...

Carnet Noir



Famille DUFAU / JASKO

La fin d'année a été triste pour Mireille DUFAU et sa famille.

Elle a perdu sa maman Fernande qui habitait à Aignan et après des ennuis de santé s'était retirée à l'EHPAD de Plaisance du Gers.

A cette grande famille DUFAU, Olga JEGUN et ses enfants, Gérard JASKO, nous leur adressons nos condoléances les plus chaleureuses.

Josette COURTADE



Famille BORDEZ

Nous avons appris le décès du frère de Sarah BORDEZ, Benoît, à seulement 51 ans.

Nous adressons nos condoléances les plus chaleureuses à Sarah et toute sa famille.

Carnet Blanc



Michel et Chantal PETIT ont eu le bonheur de marier 2 de leurs 3 enfants dans la même année.

Marion et Laurent ont célébré leur union à la Mairie de Saint-Mont le 27 décembre 2025.

Félicitations aux nouveaux mariés!

Réveillon 2025 – 2026

La commission réveillon a concocté une soirée joviale, participative et sympathique.

97 convives se sont donc retrouvés pour terminer l'année dans la joie et la bonne humeur jusqu'au bout de la nuit.

Bravo à tous pour la réussite de cette soirée et un grand merci à tous les bénévoles !!!



Vœux du Maire

Michel PETIT, Maire du village, a présenté ses vœux le lundi 5 janvier 2026.

Il a tenu à remercier particulièrement les conseillers municipaux, les employés communaux, les Présidents des Associations et les nouveaux habitants du village.

Il a fait une rétrospective de ce qui a été programmé et effectué lors de ce dernier mandat.

Le dernier projet, la réfection de la montée à l'église, est en cours.

Mr le Maire, après avoir officié pendant 3 mandats, a annoncé qu'il ne souhaitait pas se représenter.

Il souhaite le meilleur à la nouvelle équipe qui sera en place dès le mois d'avril.



Meilleurs Vœux 2026

Les joyeux compagnons 1/3

GOUTER DE NOEL 20 DECEMBRE 2025 AU FOYER

61 adhérents des Joyeux Compagnons Saint Montais se sont retrouvés le samedi 20 décembre 2025, pour le goûter de Noël. Une tradition au club afin de remercier toutes et tous ceux qui ont aidé à différentes manifestations.



La salle bien décorée pour l'occasion et le goûter avait été préparé par les membres du bureau et des adhérents. On se serait cru à Noël....

La Présidente remerciait tous les présents et avait une pensée pour ceux qui étaient malades ou qui nous avait quitté.

Un goûter copieux et très apprécié était servi par les membres du club : des petits fours excellents (tartelettes au citron et chouquettes délicieuses achetées à La Fée Gourmande de Barcelonne), des bûches glacées, avec fruits déguisés, clémentines, pacherec et boissons chaudes.

L'animation était assurée par Cyril à la trompette et Danièle à l'accordéon, qui durant toute l'après-midi nous ont fait partager leur répertoire varié.

A 17 heures la Présidente clôturait l'année 2025 des Joyeux Compagnons en souhaitant de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel An et en donnant rendez-vous le 6 janvier pour la 1ère activité 2026 (club loto belote).

C'est dans la bonne humeur que cette après-midi de retrouvailles s'est terminée.



THE DANSANT DIMANCHE 25 JANVIER 2026

Après-midi bien réussie où une centaine de personnes s'étaient retrouvées au foyer et qui était animée par Tropicana. Une très bonne ambiance y régnait à en voir tous ces danseurs qui n'ont cessé de danser de 15 heures à 19 heures. A 17 heures était offert le goûter, des pâtisseries maisons qui ont été très appréciées. En fin d'après-midi de nombreuses personnes sont venues nous complimenter, nous féliciter et remercier de cette belle après-midi, et même nous demander d'en faire plus souvent. Merci aux adhérents et adhérentes présentes pour aider à cette organisation, dont le résultat était positif.



CONCOURS DE BELOTE VENDREDI 6 FEVRIER 2026

Ce sont 42 équipes qui se sont retrouvées dans une ambiance chaleureuse. Résultat très positif et merci à ceux et celles qui ont participé, les pâtisseries et les adhérents qui aident à la buvette.

Les joyeux compagnons 2/3

REUNION PROCONFORT 17 FEVRIER 2026



La société Proconfort est venue faire une présentation de ses produits : petits produits à bases de plantes, vélo d'appartement, matelas et oreillers, nettoyeur vapeur etc.... Ce sont 25 personnes qui participaient. Un très gentil animateur a fait le descriptif de ces produits sans forcer les personnes à acheter, ce qui est important. Le succulent repas nous était offert au Pont d'Arcole. Après-midi loto et belote. Journée entièrement gratuite et la Société a offert à chaque participant un coffret cadeau. Une très bonne journée conviviale.



ASSEMBLEE GENERALE DU 26 FEVRIER

Josette COURTADE, Présidente, a ouvert la séance en mettant en avant dans son rapport moral le bilan positif d'une année 2025, marquée par une dynamique collective d'organisation des administrateurs et adhérents pour des activités qui ont pu satisfaire un grand nombre de participants. Elle remercie les organismes, Mairie, Département et Fédération pour leur aide financière ou de proposition d'événements. Le club compte 88 adhérents en fin d'année 2025.



Julien CASTAING, secrétaire présente un compte-rendu détaillé des activités 2025 : rencontres conviviales au club, sportives (gym adaptée et stretching), informatique, belote, loto, voyages, transhumance ; activités conduites avec la Fédération, l'Interclubs et le Foyer Rural.

Eliane MORATELLO, trésorière présente un bilan comptable sain, qui a permis aux adhérents de bénéficier de réductions pour participer à certaines activités.

Pierrette DARRIEUTORT, Vice -Présidente de la Fédération Départementale de Générations Mouvement a invité à participer aux événements à venir en 2026 : la grande fête annuelle de la Fédération à Gimont le 16 avril, la rencontre de pétanque le 9 Juin à Lannepax et la rencontre de Belote à Miélan le 8 septembre. Les séjours ANCV sont complets.

Michel PETIT, maire et Président de la CC Armagnac-Adour, clôture cette AG avec plaisir, puisque c'est la dernière de son mandat, mais continuera à être présent en tant qu'adhérent, il soutient le club et félicite les responsables de ce beau bilan et envisage une belle année en perspective pour tous les adhérents. Un goûter clôturait la réunion.

En suivant le Conseil d'administration s'est réuni afin d'élire le bureau. Pas de changement :

Présidente : Josette COURTADE
Vice-Présidente : Marie Claude TOLLIS
Vice-Président : Michel COUTURE
Trésorière : Eliane MORATELLO
Trésorière Adjointe : Elisabeth LAFFERRÈRE
Secrétaire : Julien CASTAING
Secrétaire adjoint : Gérard VIAUD
Vérificateur des comptes : Robert DUVIGNAU



Et 13 membres du Conseil d'Administration



Les joyeux compagnons 3/3

MANIFESTATIONS

Samedi 25 Avril à 12 heures au foyer le repas annuel du club, ouvert à tout le monde.

Vendredi 5 Juin : Concours de belote en 4 parties à 20 h 30

Jeudi 11 juin : Sortie à Saint Jean de Luz, croisière de deux heures, repas à Ibardin et après midi visite d'un atelier à Espelette

Samedi 4 juillet : nous fêterons les **40 Ans du Club** (création du club le 30 juin 1986 par Jean JEGUN)

Tous les 1ers mardi après midi du mois rencontre mensuelle, belote, loto et infos clubs au foyer où une quarantaine d'adhérents se retrouvent.

Tous les jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 au foyer : Stretching Postural (Thierry Barthères)

Tous les vendredis de 10 h à 11 heures au foyer : Gym adaptée avec Siel bleu (Elsa Arrassus)

Tous les mois : séance numérique gratuite avec Mathieu de Gers Numérique à la Maison des Associations de 10 h à 12 heures. Profitons-en, ce sont des conseils précieux et individuels. Ces séances sont ouvertes à tout le monde adhérents ou non.

Foyer Rural 1/3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU FOYER RURAL DE SAINT MONT DU 31 JANVIER 2026

Le 31 janvier 2026 au foyer rural de Saint-Mont, se sont réunies 40 personnes pour l'assemblée générale, et 3 personnes représentées par pouvoir.

La séance est ouverte à 19h40.

Corentin, co-président, remercie les personnes présentes d'être venues pour l'assemblée générale. Il nous prie d'excuser Patrick qui ne peut être parmi nous pour raisons de santé.

Il ouvre l'Assemblée en présentant l'ordre du jour.

LECTURE DU PROCES VERBAL DU 24 JANVIER 2025

La parole est donnée à la co-secrétaire, Coralie, pour procéder à la lecture du PV de l'AG précédente.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT MORAL

Les co-présidents prennent la parole à tour de rôle pour lister les festivités qui se sont déroulées sur 2025 :

La poule au pot le 15 février, animée par Gérard JASKO, qui compte autant de présents d'une année sur l'autre avec environ 200 personnes.

La fête du vin les 29 et 30 mars, avec 1200 repas payants et 150 bénévoles malgré le temps qui n'était pas à la fête qui nous a obligé de louer des chapiteaux ; l'organisation sur deux services reste optimale.

La Fête des fleurs, avec le char « Le perroquet ». Les co-présidents tiennent à remercier Josette pour son investissement sans faille dans cette activité intergénérationnelle.



Foyer Rural 2/3

La fête locale, avec une beafteckade le vendredi qui a rassemblé 120 personnes, la soirée du samedi soir avec les bandas a réuni 130 personnes (il avait été fait le choix de ne pas faire de moules car cela demande beaucoup de préparation), un concours de pétanque le dimanche qui a compté 28 équipes, et le repas communal du lundi qui clôture la fête avec 132 personnes.

Le vide grenier, le 27 juillet, avec un bon nombre d'exposants autour du foyer rural avec tapas et desserts (crêpes et glaces) qui ont connu un franc succès.

Le trail, le 30 août, avec une organisation mieux rodée que l'an passé, avec 778 repas le midi et 2200 assiettes de tapas, un grand merci aux bénévoles qui permettent la réussite de cette journée.

La journée du foyer rural le 28 septembre, pour remercier et récompenser tous les bénévoles qui œuvrent toute l'année, avec 43 participants. Cette année, nous avons passé la journée à la Ganaderia de Buros.

Le réveillon du nouvel an, très réussi et animé par Gérard JASKO, avec une participation à la hausse (97 participants).

Tout au long de l'année, ont lieu les différents ateliers : l'atelier terre, l'atelier couture, le site internet et le petit saint-montais.

Sur 2025, se sont vendues 128 cartes d'adhésion.

Le rapport moral 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU FINANCIER

La parole est donnée à Isabelle LABRUFFE, trésorière adjointe, pour présenter le compte rendu financier.

Le bilan est positif sur l'année. A noter que la fête locale a été déficitaire mais qui s'explique par des achats conséquents qui ont servis pour les manifestations suivantes

Dépenses : 67 216,03 € Recettes : 69 127,88 € Bilan : + 1 911,85 € sur l'année

Le compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.

TIERS RENOUVELABLE

Il est procédé au renouvellement du 3^e tiers du Conseil d'Administration :

Suite à la démission de Dominique MAZOYER et au décès de Serge BOUEILH, 2 postes sont donc à pourvoir. Les co-présidents souhaitent avoir une grande pensée pour Serge pour tout le temps donné durant toutes ces années, ainsi qu'à Camille.

Philippe BOUEILH et Clémence JEGUN sont candidats. Ils sont élus à l'unanimité et intègrent ce 3^{ème} tiers qui est donc composé de :

SABATHIER Patrick / COUTURE Michel / COURTADE Fabrice / TOLLIS Christian / DUVIGNAU Robert
JEGUN Aurélie / FRANCHOMME Céline / BOUEILH Philippe / JEGUN Clémence

PERSPECTIVES 2026

Corentin présente les perspectives pour cette année à venir :

La Poule au pot karaoké (reportée faute de cuisinier)

La Fête du vin les 27, 28 et 29 mars

La Journée du Foyer rural : une sortie au concours des bandas le dimanche à Condom a été suggérée.

La Fête des fleurs le 14 mai : Josette ne souhaite plus prendre en charge l'organisation de la Fête des Fleurs. Il est proposé de réunir une commission afin de répartir les responsabilités. Se proposent Isabelle, Fabrice et Céline, aidés par Christine, Daniel, Aurélie, Jean-François, Josette, Chantal, Aline, Murielle, Jean Pierre, Coralie et Corentin.

Foyer Rural 3/3

La Fête locale les 26, 27, 28 et 29 juin / Le Vide grenier le 26 juillet / La Soirée Colombelle (à confirmer)
Le Réveillon du Nouvel an

COTISATIONS 2026

Les cartes seront en vente après l'Assemblée Générale, et ce jusqu'au 1^{er} avril à la mairie. La cotisation est de 5€ par personne.

LOCATION du foyer rural

Le prix de la location du foyer et de la vaisselle ont été légèrement modifié :

GRATUIT pour les MEMBRES ACTIFS (personne ayant participé à au moins une activité dans l'année)
ayant pris la carte

50€ pour les St Montais non actifs / 100€ la journée pour les extérieurs / 10€ les 50 couverts

QUESTIONS DIVERSES :

La parole est donnée à l'assemblée.

Chapiteau : est ce qu'avec les 2 abîmés on peut en faire un? Niveau sécurité c'est pas certain donc prévoir d'en acheter un neuf. Délai trop juste pour la fête du vin, nous allons augmenter le prix du repas afin d'amortir la location des chapiteaux.

Structure gonflable : elle est déchirée. Se renseigner sur le tarif en prévision d'en acheter une que pour le foyer.

Diverses rangements sont abordés : au silo (prévoir une corvée), au foyer sur la scène (tables, bancs, étagères...), pour le matériel dans le cagibi mettre des étiquettes.

Manifestations : peut on prévoir des paiements CB pour les différentes manifestations. Nathalie se renseigne pour TPE et boîtiers.

Gestion du matériel au foyer : mettre un cahier en place pour les entrées / sorties du matériel.

La télévision qui était à la maison des associations est maintenant au foyer dans un casier (prévoir un cadenas).

Fête du vin : L'APE souhaiterait avoir un stand pour vendre des gâteaux

REMERCIEMENTS

Les co-présidents ainsi que le bureau souhaitent remercier tous les bénévoles pour leur implication sur toute l'année. Le bénévolat, comme nous le savons, est de plus en plus compliqué. Nous souhaitons que notre village reste dynamique et accueillant. Un grand merci pour le temps donné au foyer rural pour qu'il puisse vivre au travers des commissions.

La séance est levée à 20h40.

Il est procédé à l'élection du bureau avec les administrateurs présents du Conseil d'Administration.

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU POUR 2026 :

- Nathalie HARDUYA, Corentin JEGUN, Patrick SABATHIER : Co-Présidents
- Sébastien FAURE : Vice-Président
- Fabrice COURTADE, Coralie CANTAU : Co-Secrétaires
- Aurélie JEGUN et Isabelle LABRUFFE : Co-Trésorières
- Céline FRANCHOMME, Perle DUCLOS : Co-Trésorières Adjointes
- Jean Pierre JEGUN, Chantal PETIT : Membres actifs

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité des membres présents.

Société de Pêche



Le 24 janvier 2026, à dix-huit heures et trente minutes au foyer rural de Saint-Mont s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de SAINT-MONT (32400), sur la convocation du Président en exercice, Jean-Pierre LAFFITTE.

Sur les 165 membres actifs, 17 étaient présents. Le Président en exercice, Jean-Pierre LAFFITTE a présenté l'ordre du jour. Mais auparavant, il a rappelé que la société de pêche avait perdu trois de ses administrateurs, Camille COURTADE, ancien administrateur, décédé le 20 février 2025, ainsi que l'ancien président, Serge BOUEILH, décédé le 10 mai 2025, et André TROQUEREAU qui est décédé le 10 janvier 2026. Il a demandé aux adhérents présents de se lever pour une minute de silence afin de leur rendre hommage.

Puis le déroulé de l'assemblée était le suivant :

Lecture du précédent procès-verbal du 10 janvier 2025

Rapport moral 2024

Le Président fait le point sur les activités. Il procède par ordre chronologique :

L'assemblée adopte le rapport moral à l'unanimité :

16 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Compte rendu financier 2025

Le président cède la parole au trésorier Robert DUVIGNAU qui présente le résultat d'exercice :

DEPENSES : 6.176,43 €

RECETTES : 6.097,57 €

DEFICIT D'EXERCICE DE : 78,86 €

Mais il reste 18.823,44 € en caisse.

Perspectives 2026

Le Président propose de donner des perspectives pour 2026.

3.1.) Alevinage / Empoisonnement

Pour 2026, il est prévu d'empoisonner avec 60 kg de gardons (toujours pas de sandres de prévus). Pour le mois de mars, la question de lâcher des truites est posée. Si lâcher il y a, ce sera 80 kg dans un lieu à déterminer. Il faut toutefois un lieu public pour un accès qui ne se limite pas à un seul jour (ce qui est différent des concours). Pour l'instant, la société NEXXSTONE n'a toujours pas évoqué la rétrocession du lac de la gravière à la commune.

3.2) Concours de pêche

Voici les dates des concours :

12 juillet 2026 : Barcelonne-du-Gers

9 août 2026 : Saint-Mont

20 septembre 2026 : Bourdalat

Le qualificatif, quant à lui, aura lieu les 10, 17 ou 24 mai 2026. La date sera arrêtée ultérieurement, ainsi que le lieu. Ce sera peut-être à l'Adour.

La rencontre avec la société de pêche de Plaisance-du-Gers, aura lieu fin août mais cette fois-ci à



Plaisance du Gers.

3.3) Repas de la société

Pour l'organisation des repas, l'appel à des bénévoles d'autres associations est une bonne idée.

Voici les deux dates arrêtées :

Le 9 août 2026 pour le concours de pêche de Saint-Mont.

Le 7 novembre 2026 pour le repas traditionnel.

3.4) Cartes de pêche

Robert DUVIGNAU fait le point sur la vente de cartes et la stabilité du nombre de pêcheurs.

Il y a eu 165 cartes vendues.

Enfin le trésorier rappelle l'évolution des ventes de cartes :

2022 : 195 – 2023 : 181 – 2024 : 141 – 2025 : 165

Après épuisement des questions diverses, le Président lève la séance à 19 heures 45 minutes et invite l'assemblée à un apéritif dinatoire.

Allo Docteur...



ACCES AUX SOINS DANS LE GERS ADOPTER LES BONS REFLEXES

116 117 : le numéro du Service d'Accès aux Soins pour un avis médical ou une orientation adaptée à votre besoin vers le bon professionnel de santé / la bonne structure de soins 24H / 24H

EN JOURNEE DE 8H A 20H



Je contacte mon médecin traitant ou son remplaçant
Si je n'ai aucune réponse, je contacte le :



116 117

Numéro national et gratuit

EN SEMAINE DE 20H A 8H, LES WEEKENDS ET LES JOURS FERIES



Pour un avis médical, je contacte le :



116 117

Numéro national et gratuit

7/7 JOURS - 24H / 24H



En cas d'urgence vitale, je ne me déplace pas aux urgences. Je contacte le :



15

Numéro national et gratuit

J'ai mal aux dents...

Comme il est compliqué de trouver un dentiste dans l'urgence, voici quelques numéros utiles...

65

Du lundi au samedi

Cabinet urgences dentaires ASUDE

18 bis Bd du Général de Lattre de Tassigny, 65000 TARBES

05.55.09.81.27

32

Dimanches et jours fériés

Service urgence dentaire Gers

05.62.05.57.69

40

Service de gardes sur le site

www.ordredeschirurgiensdentistesdeslandes.fr

**En cas de situation d'urgence , dentiste non joignable
Faites le 15**



Bus dentaire

LE PLANNING Du Bus Dentaire		
Gratuit - Sur RDU		
HEURES : DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H		
AURIL	MAI	JUIN
DATES	DATES	DATES
COMMUNES	COMMUNES	COMMUNES
MERCREDI 1	LUNDI 4	LUNDI 1
Estang	Saint-Mont	Valence-sur-Baïse
LUNDI 13	MERCREDI 6	MERCREDI 3
Le Houga	Biran	Miradoux
MERCREDI 15	LUNDI 11	LUNDI 8
Valence-sur-Baïse	Roquelaure	La Romieu
LUNDI 20	MERCREDI 13	MERCREDI 10
Castéra-Verduzan	Villecomtal-sur-Arros	Montesquiou
MARDI 21	LUNDI 18	LUNDI 15
Miradoux	Le Houga	Saint-Mont
LUNDI 27	MERCREDI 20	MERCREDI 17
La Romieu	Castelnau-d'Auzan	Biran
MARDI 28	MARDI 26	LUNDI 22
Montesquiou	Estang	Villecomtal-sur-Arros
	MERCREDI 27	MERCREDI 24
	Castéra-Verduzan	Roquelaure



CROIX-ROUGE
FRANÇAISE

Prise de rendez-vous au
06 80 82 93 70



Suivez-nous sur facebook
[BusDentaireGersois](https://www.facebook.com/BusDentaireGersois)

Avis de Tempête...

La tempête Nils n'a pas épargné notre village le 12 février!

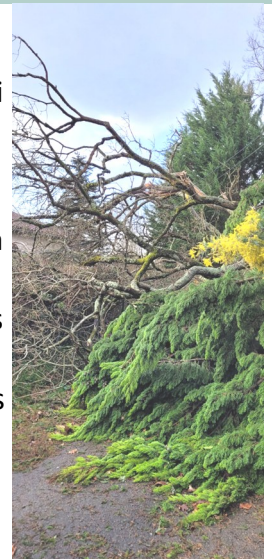
Les dégâts, toutefois minimes, ont concerné les tuiles sur les toitures et les arbres qui ont été déracinés.

Le plus ennuyeux : plus d'électricité et plus de communications téléphoniques!

Heureusement les agents ENEDIS ont travaillé jour et nuit et tout est revenu à la normale assez rapidement.

Il a été plus compliqué de rebrancher la fibre, souvent entraînée par la chute des arbres!

Un grand merci aux conseillers municipaux présents et aux bénévoles Saint-Montais qui ont tronçonné les arbres déracinés un peu partout dans le village.



Plus d'électricité...

ENEDIS

Dépannage et Urgences

Une situation urgente ? Une panne d'électricité ?

Information pour vos administrés

Urgence

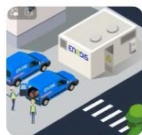
Une situation dangereuse ?

- Câble électrique à terre
- Coffret cassé
- Odeur de brûlé / trace de noir
- Compteur ou disjoncteur sans capot
- Etincelles sur câble électrique
- Grésillements au niveau des compteurs / disjoncteurs
- Autres situations paraissant dangereuses

Ne touchez à rien et contactez-nous directement au numéro suivant :

09 72 67 50 + n° de votre département

(Appel non surtaxé - 24h/24 et 7j/7)



Coupure

Vous n'avez plus d'électricité ?

Pour identifier l'origine de votre coupure (incidents ou travaux en cours dans votre quartier) ou pour réaliser vous-même le diagnostic de votre réseau, rendez-vous sur le service Panne et interruption.

Aussi, pensez à vérifier que votre facturation est à jour auprès de votre fournisseur d'électricité (Liste des fournisseurs d'électricité : list-for-individuals).

[Accéder au service Panne et interruption](#)

<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>



**Connexion
rapide**

[enedis.fr/panne-et-interruption](https://www.enedis.fr/panne-et-interruption)

En cas d'incident sur le réseau, consignes à respecter

- Ne touchez jamais des fils tombés à terre.
- Ne touchez jamais un objet en contact avec une ligne électrique.
- N'intervenez jamais sur les installations du réseau d'électricité.
- Respectez les zones de danger balisées.

Signalez toute situation dangereuse (24 h/24, 7 j/7) : 09 726 750 + n° du département



Que faire de vos aliments au frais ?

Plus besoin de jeter vos réserves. Elles peuvent être conservées :

- 4 h à 6 h dans votre réfrigérateur,
- 48 h dans votre congélateur complètement plein,
- 24 h dans votre congélateur à moitié plein.

Mais surtout, résistez à l'envie d'ouvrir votre réfrigérateur et votre congélateur pour en conserver la fraîcheur !



Pour sécuriser votre maison

Vous avez une alarme sans fil ?

Elle fonctionne sur piles donc la coupure de courant n'a aucune incidence sur son fonctionnement.

Vous avez une alarme filaire ?

Elle est vulnérable en cas de coupure.



Si vous êtes enregistré comme Patient à Haut risque Vital

Veuillez contacter le numéro qui se trouve sur votre courrier d'acceptation.

Si l'incident dure + de 4 h et que vos batteries ne vont pas au-delà ou que vous n'avez pas suffisamment d'oxygène en bouteille rendez-vous dans l'hôpital le plus proche.



En direct du conseil municipal

MERCREDI 14 JANVIER 2026

1) Mandat de gestion au CDG pour contrat de prévoyance

Le maire rappelle que la commune adhère à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion du Gers depuis 2020.

Cette convention conclue pour une durée de six ans, arrive à son terme en 2025. Afin d'assurer la continuité du dispositif, cette convention est prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2026. Cette année supplémentaire permettra au Centre de Gestion d'organiser, en 2026, un nouvel appel à concurrence visant à proposer une nouvelle convention de participation à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Centre de Gestion sollicite la commune afin de lui confier un mandat pour conduire l'appel à concurrence pour le compte de l'établissement public. Plus le nombre de collectivités participantes sera important, plus le Centre de Gestion sera en mesure de négocier des garanties et des tarifs avantageux, au bénéfice des agents publics territoriaux.

Le fait de donner mandat au Centre de Gestion n'engage en aucune manière la commune à adhérer à la convention qui sera retenue.

Après en avoir délibéré, au vu des motivations formulées, les membres du conseil municipal, à la majorité, décident :

d'autoriser le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers à agir au nom de la commune de Saint-Mont pour la conduite d'un appel à concurrence relatif à une convention de prévoyance

de mandater le Centre de Gestion pour les différentes missions de mise en œuvre de cet appel à concurrence

de s'engager à coopérer pleinement avec le Centre de Gestion pour assurer la réussite de cette démarche.

2) Adhésion au système de traitement de déchets de venaison de la communauté de communes d'Aire sur Adour

Le maire présente une situation sanitaire préoccupante. La tuberculose bovine est présente dans des communes gersoises de la communauté de communes d'Aire sur Adour.

La tuberculose bovine (TB) est une maladie infectieuse transmissible à l'homme (zoonose), dont l'agent principal est la bactérie Mycobacterium bovis. Les bovins sont le réservoir de la maladie qui peut secondairement toucher diverses espèces de mammifères domestiques ou sauvages.

Lelin-Lapujolle, Saint-Germé, Saint-Mont, Labathète et Viella sont donc les communes tampons de la zone contaminée. Mais :

Le rôle de la faune sauvage est prégnant dans le maintien de la maladie

Depuis 2010, de nombreux avis de l'Anses mettent en avant le rôle de la faune sauvage dans la persistance de la maladie. Trois espèces sauvages sont considérées comme impactées par la tuberculose bovine : les grands cervidés, les sangliers et les blaireaux. Il faut donc agir

sur les déchets de venaison (tête, pattes, viscères) des sangliers et des cerfs et les stocker pour un ramassage sécurisé. Plus d'enfouissement dans la terre ! En attendant la prise de compétence par la communauté de communes Armagnac Adour, il faut pallier en 2026 cette situation pour que les chasseurs saint-montais puissent se débarrasser de leurs déchets de venaison. C'est la commune qui a la compétence et il est proposé de conventionner avec la communauté de communes d'Aire sur Adour qui, elle, a la compétence, et propose un point de collecte à Barcelonne du Gers. Il faut donc délibérer pour conventionner avec la communauté de communes d'Aire-sur-Adour pour un montant de 200 € par an (20 colliers à 10 € le collier).

Après en avoir délibéré, au vu de la situation, les membres du conseil municipal, à la majorité, décident : d'autoriser le maire à signer la convention pour les déchets de venaison avec le président de la communauté de communes d'Aire sur Adour

de s'acquitter d'un montant de 200€ pour l'année 2026.

3) Point sur l'année budgétaire

M. le Maire projette les résultats d'exercice des deux budgets pour analyse de la part du conseil.

Voici les dépenses de fonctionnement :

Ch.	Désignation	Budget 2025	Réalisé au 31/12
011	Charges à caractère général	75 166,42	70 126,42
012	Charges de personnel et frais	76 255,00	75 291,87
014	Atténuations de produits	250,00	226,00
65	Autres charges gestion courante	52 310,00	51 709,97
66	Charges financières	3 526,09	3 476,08
023	Virement à la s. d'investissement	104 203,22	0,00
042	Opérations d'ordre de tf	0,00	0,00
	Total Général	311 710,73	200 830,34

Voici les recettes de fonctionnement :

Ch.	Désignation	Budget 2025	Réalisé au 31/12
013	Atténuations de charges	300,00	105,15
70	Produits des services, ventes div.	4 150,00	1 758,50
73	Impôts et taxes	22 924,94	23 657,56
731	Impôts et taxes	108 621,00	103 839,00
74	Dotations, subv. et participations	62 504,16	63 007,37
75	Autres produits de gestion	20 630,00	18 015,73
76	Produits financiers	30,00	0,00
77	Produits spécifiques	160,22	882,79
002	Excédent de fonct. reporté	92 390,41	0,00
042	Opérations d'ordre de tf	0,00	0,00
	Total Général	311 710,73	211 266,10

Résultat Fonctionnement	10 435,76
Résultat Investissement	20 391,57
TOTAL :	30 827,33

Trésorerie au 31/12/2025 : 101 978,35

En direct du conseil municipal (suite)

Voici les dépenses d'investissement :

Il reste à réaliser 19 500,00 € pour l'embellissement de la rue de l'église.

Cha	Désignation	Budget 2025	Réalisé au 31/12
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00
13	Dotations d'équipe-	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	16 465,24	16 465,24
20	Immobilisations incor-	0,00	0,00
204	Subventions d'équipe-	40 000,00	29 178,10
21	Immobilisations corpo-	157 315,10	64 402,83
23	Immobilisations en	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement	21 360,31	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de	0,00	0,00
041	Opérations patrimo-	0,00	0,00
		235 140,65	110 046,17

Voici les recettes d'investissement :

Cha	Désignation	Budget 2025	Réalisé au 31/12
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 937,43	30 437,74
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00	100 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	104 203,22	0,00
024	Produits des cessions d'immobil.	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
		235 140,65	130 437,74

Résultat : 20 391,57

Puis est présenté rapidement le budget photovoltaïque :

DEPENSES FONCTIONNEMENT PUIS INVESTISSEMENT

Cha	Désignation	Budget 2025	Réalisé au 31/12
011	Charges à caractère géné-	7 631,49	1 069,10
012	Charges de personnel	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	0,00	0,00
023	Virement à la section Inv.	0,11	0,00
042	Opérations d'ordre de tf	4 340,95	4 340,95
	Total des opérations ré-	7 631,60	1 069,10
	Total Général	11 972,55	5 410,05
Ch	Désignation	Budget 2025	Réalisé au 31/12
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de tf	4 347,83	4 347,79
	Total des opérations ré-	0,00	0,00
	Total Général	4 347,83	4 347,79
	TOTAL GENERAL	16 320,38	9 757,84

Ch	Désignation	Budget 2025	Réalisé au 31/12
70	Produits des services, ventes	2583,16	2583,16
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement	5041,56	0,00
042	Opération d'ordre de trans-	4347,83	4347,79
	Total des opérations réelles	7624,72	2583,16
	Total Général	11972,55	6930,95
Ch	Désignation	Budget 2025	Réalisé au 31/12
001	Excédent d'investissement	6,77	0,00
021	Virement de la section ex-	0,11	0,00
040	Opérations d'ordre de tf	4 340,95	4 340,95
	Total des opérations réelles	6,77	0,00
	Total Général	4 347,83	4 340,95
	TOTAL GENERAL	16 320,38	11 271,90

Excédent de fonctionnement 2024 5041,56
 Excédent d'investissement 2024 6,77
 Excédent de fonctionnement 2025 : 1520,90
 Déficit d'investissement 2025 : -6,84

Pour 2025

Excédent de fonctionnement à reporter en 002 : 6562,46
 Déficit d'investissement à reporter en 001 -0,07

Trésorerie au 31/12/2025 1 647,39



En direct du conseil municipal (suite)

Le maire signale que sur ce budget il y aurait environ 4.500 € de TVA à récupérer.

4) Travaux de la rue de l'église

L'entreprise ACCHINI a démarré les travaux d'aménagement le vendredi 9 janvier 2026.

La secrétaire a pris un arrêté de voirie pour au moins deux mois.

Le maire projette le compte-rendu de la réunion du lundi 12 janvier. Il est fait mention de suggestions, notamment la traversée par une gaine électrique et une conduite d'eau partant du compteur de l'église jusqu'au jardin de Marie-Rose. Le chantier va avancer vite puisque le pluvial est déjà en place.

Enfin, le maire relate la conversation avec un habitant qui souhaite que la rampe d'accès de la ruelle de Lapeyrade soit mobile pour permettre un accès voiture. Les conseillers sont unanimes pour signifier que cette ruelle ne doit pas être ouverte à la circulation automobile et souhaitent qu'un arrêté de voirie permanent soit pris en ce sens.

5) Première ébauche d'un bilan de fin de mandat

Le maire projette le plan d'action 2020-2026 proposé en réunion publique aux saint-montais en février 2020. Il faut donc analyser les cinq grands objectifs qui devaient être atteints en six ans. Il laisse, objectif après objectif, les conseillers s'exprimer sur les actions réalisées. Il y avait cinq grands axes :

- 1 Mieux vivre à Saint-Mont
- 2 Protéger l'environnement
- 3 Rénover et moderniser les infrastructures
- 4 Promouvoir l'image de Saint-Mont
- 5 Favoriser l'accueil

Sur l'axe 1, 4 objectifs et 7 actions. 1 seule n'est pas réalisée (rédaction d'une charte pour néo-ruraux)

Sur l'axe 2, 6 objectifs et 13 actions. 2 actions (enlèvement des encombrants et simulation d'une situation de crise) n'ont pas été faites

Sur l'axe 3, 13 objectifs et 27 actions. 1 action (transformation de la grange en abri touristique), puis 2 actions concernant le foyer, 1 action sur le trompe-l'œil du silo, et 2 actions sur le cimetière (la vente de terrain n'a pas pu être conclue) n'ont pas été menées à leur terme.

Sur l'axe 4, 2 objectifs et 10 actions. 1 action n'est pas finie (affichoir public sur le parking du multiservice)

Sur l'axe 5, 4 objectifs et 10 actions. 1 seule action n'est pas réalisée (aménagement de places de camping-car)

C'est donc sur un total de 67 actions, 11 actions qui peuvent être poursuivies soit un taux de réalisation de 83,6 %

6) Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le conseil communautaire s'est tenu le 15 décembre 2025 à la salle du conseil de Riscle. Il propose de commenter chaque point de l'ordre du jour.

Finances :

Provision concernant la démolition de la maison en péril à Aignan

Personnel :

Recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée – accroissement temporaire d'activité école élémentaire de Riscle en application des dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique

Recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée – accroissement temporaire d'activité multi accueil d'Aignan en application des dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique

Renouvellement de la convention de participation « Prévoyance » - demande de mandat au CDG 32

Ecole Enfance jeunesse :

Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2031

Renouvellement contrat de prestations pour les contrôles

cantine

Voirie :

Travaux d'urgence sur la commune de Sarragachies

Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour (CISAA) :

Recrutement de médecins : contrat de prestation de service

Urbanisme, Habitat :

Avis sur la modification du Plan de Prévention des Risques

Inondations de Saint-Mont

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Bilan de l'année 2025

Développement économique :

Réseau Initiative Gers : renouvellement du partenariat

Administration générale :

Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V) : Avis sur l'adhésion d'une commune à la carte fourrière

Questions diverses

7) Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été traité (point n° 3 de l'ordre du jour)

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

La parole est à Coralie. Les plantations ont été faites à la mi-novembre. L'entreprise SOULES a terminé l'aménagement des coutous le 23 décembre 2025. Il ne manquera plus que l'aménagement paysager de la rue de l'Eglise à discuter avec la CCAA et Acchini.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Christine ne signale pas de problèmes particuliers. Il faudrait réviser le plan communal de sauvegarde avant la fin du mandat.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Jérôme a donc démissionné et assure des missions temporaires pour le CDG 32 auprès de la commune. Il sera payé par le CDG qui nous refacturera les sommes sur le 012 article 6218 (personnes extérieures au service). Son temps de présence à la commune est affiché.

Travaux : Corentin JEGUN

Il faut refaire le point pour les travaux du village.

Le chemin de Bernichou et son busage sont toujours d'actualité. Corentin va faire ouvrir un compte communal pour l'achat du matériel.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie a la parole. Un point rapide est fait sur les vœux du maire. Les quantités ont été ajustées. Ensuite, il sera temps de planifier l'événement « Vignoble en Fête ».

8) Questions diverses

Avis sur la modification du PPRI de Saint-Mont

Le maire rappelle la consultation concernant la modification du plan de prévention du risque inondation (PPRI) concernant la commune de Saint-Mont.

Le nouvel arrêté préfectoral n° 32-2025-11-03-00008 protège sur des modifications de prescriptions concernant la coopérative viticole de Plaimont et les enjeux liés aux constructions sur cette zone inondable.

Cette modification prend en compte la nécessité de permettre des bâtiments à usage industriel et artisanal en zone inondable à l'exclusion de tout bâtiment à usage d'habitation, via des prescriptions nécessaires à la prise en compte du risque inondation dans la commune. C'est donc un point de règlement qui est changé et qui permet à Plaimont de pouvoir étendre ses activités.

Après en avoir délibéré, au vu des prescriptions formulées, les membres du conseil municipal, à la majorité, décident d'approuver la modification du Plan de Prévention du Risque Inondation sur la commune de Saint-Mont.

En direct du conseil municipal (suite)

Vie du village

Le loyer concernant le logement de l'étage du presbytère est toujours perçu puisque le bail n'a toujours pas été dénoncé malgré l'inoccupation de ce logement. Murielle intervient pour signifier que le logement peut se dégrader. De plus, les volets de certaines pièces ne sont pas attachés et tapent lorsque le vent souffle, ce qui dérange les voisins. La secrétaire enverra un mail à la curatrice.

Prochain conseil municipal :

Le maire interroge le conseil pour connaître une prochaine date. Il propose le mercredi 18 février 2026.

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes (22h15)

MERCREDI 18 FEVRIER 2026

1) Compte Financier Unique ou CFU 2026

Objet : Approbation du compte financier unique du compte principal de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023-028 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Saint-Mont pour son compte principal effectué par la maire-adjointe chargée des Finances ; ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Mont (compte principal) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, (monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote),

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Mont (compte principal)

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est en attente de la validation du CFU par le SGC de Mirande

Objet : Approbation du compte financier unique du compte de l'énergie photovoltaïque de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023-028 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Saint-Mont pour son compte d'énergie photovoltaïque ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune

de Saint-Mont (compte photovoltaïque) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, (monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote),

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Mont (compte de l'énergie photovoltaïque)

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est en attente de la validation du CFU par le SGC de Mirande

2) Affectation des résultats :

Objet : Affectation des résultats – Budget Principal -

Le maire rappelle les résultats du compte financier unique du budget principal.2025, votés lors de la délibération 2026-004 précédemment et présentés par la maire-adjointe Murielle RIGAUD

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Les résultats sont présentés mais cette délibération est en attente de la validation du CFU par le SGC de Mirande

Objet : Affectation des résultats – Budget Photovoltaïque -

Le maire rappelle les résultats du compte financier unique du budget principal.2024, voté lors de la délibération 2026-005 précédemment et présentés par la maire-adjointe Murielle RIGAUD

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Les résultats sont présentés mais cette délibération est en attente de la validation du CFU par le SGC de Mirande

3) Bilan du mandat

Le maire a présenté le bilan lors du dernier conseil communautaire. Les points ont été abordés avec des coefficients affectés suivant la réalisation des actions envisagés. Il y avait cinq grands axes :

1 Mieux vivre à Saint-Mont

2 Protéger l'environnement

3 Rénover et moderniser les infrastructures

4 Promouvoir l'image de Saint-Mont

5 Favoriser l'accueil

Il présente donc une dernière fois ce bilan avec des commentaires liés aux différentes actions. Le bilan sera joint à ce présent procès-verbal. Mais il présente aussi un premier bilan chiffré :

69 actions étaient prévues sur 5 grands objectifs

10 n'ont pas été réalisées

59 ont été effectuées au cours du mandat

soit un taux d'atteinte des objectifs de 85,50 %

En direct du conseil municipal (fin)

4) Gardiennage des églises

Monsieur le maire rappelle la délibération 2025-002 du 8 janvier 2025 qui rappelle les règles du gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune.

L'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et les modalités de revalorisation annuelle sont encadrées par circulaires ministérielles.

Le plafond indemnitaire annuel a été revalorisé à compter du 1er janvier 2024 pour un montant maximal de :

503.42€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice

Le maire demande donc à ce que l'indemnité de 503,42 € soit versée à madame COURTADE Josette en 2025.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide :

de confirmer madame COURTADE Josette pour le gardiennage des églises,

de fixer pour 2026 cette indemnité à 503,42 € et de l'inscrire au futur budget prévisionnel de 2026.

5) Points sur les travaux :

Le maire souhaite aborder les travaux en cours sur la commune :

Rue de l'église

Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis. Les travaux sont retardés par la tempête NILS. Mais le tracé est fait et une première rigole a été coulée sur le côté gauche en descendant.

Le mur de la place de parking sera enduit. Des carreaux seront posés devant l'église sans être scellés pour un feu vert de l'ABF.

Chemin de Bernichou

Il faut savoir quand sera busé ce chemin.

6) Calendrier pour les élections municipales

Le maire présente les grandes dates pour ces élections municipales :

20 février : dernière commission électorale

23 février : arrêt et publication des listes

2 mars (00h00) : début de la campagne électorale

13 mars (24h00) : fin de la campagne électorale

15 mars (8h00 – 18h00) : Premier tour des élections

Entre le 20 et le 22 mars : Premier conseil municipal avec élection du maire, des adjoints, et des différents délégués

7) Tableau de permanence des 15 et 22 mars 2026

Il s'agit de fixer le tableau des élections en gardant le même schéma les 15 et 22 mars (s'il y a lieu d'avoir un second tour)

15 et 22 mars 2026	Municipales	Présidence de bureau
Créneau du matin 8h00 / 10h30	Corentin JEGUN Matthieu PLOU-VIER-KUNZ	Murielle RIGAUD Michel PETIT
Créneau du matin 10h30 / 13h00	Coralie CANTAU Christine BOUEILH	Murielle RIGAUD
Créneau de l'après-midi 13h00 / 15h30	Christian TOLLIS Christine BOUEILH	Michel PETIT
Créneau de l'après-midi 15h30 / 18h00	Nathalie HARDUYA Matthieu PLOU-VIER-KUNZ	Murielle RIGAUD Michel PETIT

8) Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le conseil communautaire s'est tenu le 26 janvier 2026 à la salle du conseil de Riscle.

9) Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été traité (points 1, 2, 3 et 4). Il reste toutefois à fixer un jour de réunion pour la commission FINANCES. La date du 16 mars, 20h30, est choisie.

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

La parole est à Coralie. L'entreprise SOULES a terminé l'aménagement des Coustous le 23 décembre 2025. Une déclaration de sinistre a été faite pour remettre en place bâche et plantes après le passage de la tempête. Toutefois, comme ce sera précisé en questions diverses, ces travaux ne sont pas pris en charge par l'assurance.

Il ne manquera plus que l'aménagement paysager de la rue de l'Eglise à discuter avec la CCAA et Acchini. C'est Julien FERAY, de Riscle, qui sous-traitera cette partie.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Un point est fait sur le traitement de la tempête NILS. Il faudra revoir quelques principes du PCS.

Christine rappelle aussi les difficultés rencontrées pour éviter l'eau sur la D946, côte de Bastore. Les travaux pour l'écoulement de l'eau ont été faits en dépit du bon sens ! Le maire rappelle aussi le danger que représente le non écoulement de l'eau au niveau du fossé du stand de vente.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Jérôme a donc démissionné et assure des missions temporaires pour le CDG 32 auprès de la commune. Tout fonctionne et il est présent 15 jours par mois.

Travaux : Corentin JEGUN

Il faut refaire le point pour les travaux du village.

Le chemin de Bernichou et son busage sont toujours d'actualité, mais ce point a été traité.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie a la parole.

Il est temps de planifier l'événement « Vignoble en Fête ». Le foyer organisera un conseil d'administration ce vendredi 20 février 2026. Il faudra donc préparer les arrêtés d'ERP dès que la société de location enverra les certificats de sécurité, et préparer aussi les arrêtés de voirie. Le maire précise que le site pour la vente des tickets est prêt et peut ouvrir le lundi 23 février 2026.

10) Questions diverses

Vie du village

Une nouvelle intervenante de l'UDAF a contacté la mairie avec la volonté d'apaiser les relations. Le maire lui a expliqué que l'attente du jugement (cession du bail) n'est pas un problème mais c'est la gestion du logement surtout pendant la tempête NILS qui a été problématique.

Aménagement des Coustous :

L'entreprise SOULES a fait un devis pour remettre en état l'aménagement paysager après le passage de la tempête. Une négociation a permis d'avoir 50% de réduction car les bâches n'étaient pas très bien fixées. Par contre, l'assurance ne prend pas en charge cette réparation.

Prochain conseil municipal :

Le maire prévoit le nouveau conseil municipal le 21 mars 2026. Il s'agira d'élire le nouveau maire, les adjoints et les délégués aux différents organes administratifs ou syndicaux. La nouvelle équipe choisit le samedi 21 mars 2026, à 14h00, en séance publique.

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
27, 28, 29 mars	Foyer Rural	Village	Vignoble en Fête
25 avril	Joyeux Compagnons	Foyer	Repas annuel
14 mai	Foyer Rural	Silo	Fête des fleurs
5 juin	Joyeux Compagnons	Foyer	Concours de belote
26, 27, 28, 29 juin	Foyer Rural	Foyer	Fêtes patronales

INFORMATION IMPORTANTE :

Le Petit Saint-Montais est la revue trimestrielle des habitants du village et des adhérents du Foyer Rural. Toutes les associations sont les bienvenues pour partager leurs informations (joyeux compagnons, pétanque, pêche, chasse) ainsi que la municipalité, les entreprises locales ... Toutefois, une règle essentielle guide la publication des articles et surtout des photos : le respect des personnes (droit à l'image) et de la propriété privée (accord des propriétaires indispensable). Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas accepter de publier des articles contrevenant à cette règle.



Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Carte du foyer : 5€ par personne à partir de 16 ans.

Les prix de la location sont :

- ⇒ **Membre ACTIF** cotisant (bénévole ayant participé à au moins une manifestation dans l'année) : **gratuit**
- ⇒ Saint-montais non cotisant : 50€ la journée
- ⇒ Hors Saint-Montais : 100€ la journée

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

Attention au tapage nocturne et au respect du voisinage !

Le petit Saint-Montais

est la revue du
Foyer Rural de Saint-Mont

Rédacteurs :

Fabrice COURTADE, Coralie CANTAU

Tel: 06.13.33.78.69 ou 06.85.87.23.07

foyerdesaintmont@gmail.com

fabricecourtade.fc@gmail.com

cora32@live.fr

Imprimerie spéciale: Mairie de Saint-Mont. *Ne pas jeter sur la voie publique*

Photos: Christine BOUEILH, Marie-Laure MOULIE, Josette COURTADE, Chantal PETIT, Coralie CANTAU, Isabelle LABRUFFE, Fabrice COURTADE, Aline DUBOS, Lydie LACAZE....